

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

		L'An deux mille vingt-trois, Le mercredi neuf août à dix-huit heures trente minutes
<b>Membres en exercice</b>	11	Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle aux Saints dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire
Présents	07	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE
Représentés	0	
Convocation		Du 26 juillet 2023
Votants	07	
Exprimés	07	
Pour	07	
Contre	0	
Abstentions	0	

Secrétaire de séance : Jérôme JEAN

**Délibération 2023-29** en date du 9 août 2023 portant sur la prorogation à la convention CASAP

**Vu** la délibération 2015-28 en date du 30 novembre 2015 proposant de déléguer la conservation et la promotion du musée de l'Homme de Neandertal ainsi que l'organisation, la gestion des visites et le développement d'activités culturelles à destination des scolaires pour une durée de cinq ans,

**Vu** la délibération 2020-28 en date du 20 décembre 2020, portant sur sa prorogation.

**Vu** que les travaux de construction du Pôle Neandertal par la Communauté de Communes du Midi Corrèzien sont en cours de réalisation et que l'ouverture est prévue en juillet 2024,

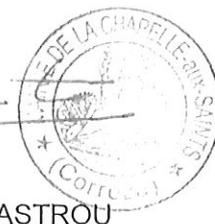
Monsieur le maire propose de proroger la convention avec la CASAP (Association Chapelle-aux-Saints Archéologie Patrimoine) jusqu'à l'ouverture du Pôle Neandertal et de valider l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de proroger la convention avec la CASAP jusqu'à l'ouverture du Pôle Neandertal,
- de valider le projet d'avenant proposé
- et demande au Maire d'accomplir les démarches nécessaires.

  
Le secrétaire de séance  
Jérôme JEAN

  
Le Maire  
Gérard LAVASTROU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

		L'An deux mille vingt-trois, Le mercredi neuf août à dix-huit heures trente
<u>Membres en exercice</u>	11	Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle aux Saints dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire
Présents	07	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE, Alain BONNEVAL
Représentés	0	
Convocation		Du 26 Juillet 2023
Votants	07	
Exprimés	07	
Pour	07	
Contre	0	
Abstentions	0	

Secrétaire de séance : Jérôme JEAN

**Délibération 2023-30** en date du 9 août 2023 portant sur l'avenant à la convention de consommation électrique de la société de chasse de la commune

Monsieur le maire rappelle la délibération 2016-06 du 16 mars 2016 portant sur l'établissement d'une convention avec la société de chasse de la commune pour le règlement des factures d'électricité.

Cette convention précisait la répartition des charges d'électricité pour le site des chasseurs :

- la commune prend en charge l'abonnement TTC,
- la société de chasse la consommation électrique.

La commune ne bénéficiant plus du tarif réglementé de l'électricité depuis son adhésion au groupement d'achat de la FDEE, la structure du prix est modifiée.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir un niveau de prise en charge équivalent aux années précédentes et de modifier la convention en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de prendre en charge une part de la facture d'électricité équivalente à l'abonnement annuel du tarif réglementé pour une puissance de 18 KVA,
- de valider le projet d'avenant proposé.

  
Le secrétaire de séance  
Jérôme JEAN

  
  
Le Maire  
Gérard LAVASTROU



Mairie de LA CHAPELLE AUX SAINTS  
80 place de la mairie  
19120 LA CHAPELLE AUX SAINTS  
☎ : 05 55 91 13 67  
mairie-lcas@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/08/2023  
Reçu en préfecture le 23/08/2023  
Publié le   
ID : 019-211904404-20230809-DEL202331-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

		L'An deux mille vingt-trois, Le mercredi neuf août à dix-huit heures trente
<u>Membres en exercice</u>	11	Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle aux Saints dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire
Présents	07	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE
Représentés	0	
Convocation		Du 26 juillet 2023
Votants	07	
Exprimés	07	
Pour	07	
Contre	0	
Abstentions	0	

Secrétaire de séance : Jérôme JEAN

**Délibération 2023- 31** en date du 9 août portant sur la régie de recettes de la salle culture-loisirs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 28 juin 1996 portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances à percevoir auprès des personnes utilisant la salle culture-loisirs.

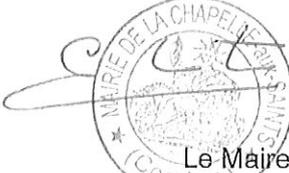
Il en rappelle les points principaux :

- Le régisseur devra verser la totalité des sommes perçues dans la caisse du Receveur Municipal au moins deux fois par an.
- Le régisseur sera nommé par le Maire.
- Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.
- Le recouvrement des produits sera effectué par règlement bancaire uniquement.

Monsieur le Maire indique, qu'en raison du départ à la retraite de la secrétaire de mairie actuelle et le recrutement de Roselyne MONS, un nouvel arrêté de nomination devra être pris.



Le secrétaire de séance  
Jérôme JEAN



Le Maire  
Gérard LAVASTROU



Mairie de LA CHAPELLE AUX SAINTS  
80 place de la mairie  
19120 LA CHAPELLE AUX SAINTS  
☎ : 05 55 91 13 67  
mairie-lcas@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/08/2023  
Reçu en préfecture le 23/08/2023  
Publié le   
ID : 019-211904404-20230809-202332-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

		L'An deux mille vingt-trois, Le mercredi neuf août à dix-huit heures trente minutes
<u>Membres en exercice</u>	11	Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle aux Saints dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire
Présents	07	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE
Représentés	0	
Convocation		Du 26 juillet 2023
Votants	06	Stéphane BROUSSE quitte la salle lors du vote
Exprimés	06	
Pour	06	
Contre	0	
Abstentions	0	

Secrétaire de séance : Jérôme JEAN

**Délibération 2023-32** en date du 9 août 2023 portant sur l'indemnité de gardiennage des églises communales

Conformément aux circulaires du Ministère de l'Intérieur n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011, apportant des précisions relatives aux indemnités de gardiennage des églises communales pouvant faire l'objet de revalorisation annuelle, le maire propose de prendre en compte le plafond indemnitaire applicable pour l'année en cours dès sa publication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église au plafond indemnitaire applicable pour l'année en cours. Cette indemnité sera versée pour l'année 2023 à Madame Annie LABROUSSE, domiciliée au bourg, 35 place de l'église Saint Namphaise,
- dit que ce montant est inscrit au budget,
- dit que le mandatement sera effectué courant novembre.

  
Le secrétaire de séance  
Jérôme JEAN

  
  
Le Maire  
Gérard LAVASTROU



Mairie de LA CHAPELLE AUX SAINTS  
80 place de la mairie  
19120 LA CHAPELLE AUX SAINTS  
☎ : 05 55 91 13 67  
mairie-lcas@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/08/2023  
Reçu en préfecture le 23/08/2023  
Publié le  
ID : 019-211904404-20230809-202333-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

		L'An deux mille vingt-trois, Le mercredi neuf août à dix-huit heures trente minutes
<u>Membres en exercice</u>	11	Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle aux Saints dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire
Présents	07	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE
Représentés	0	
Convocation		Du 26 juillet 2023
Votants	06	Daniel PERRINET quitte la salle
Exprimés	06	
Pour	06	
Contre	0	
Abstentions	0	

Secrétaire de séance : Jérôme JEAN

**Délibération 2023-33** en date du 9 août 2023 portant sur le chemin rural longeant la  
Sourdoire

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération 2021-29 du 15 décembre 2021 fixant les modalités d'élargissement du chemin rural,
- présente le projet de tracé établi par le cabinet de Géomètres Experts SOTEC PLANS et les acquisitions foncières nécessaires,
- propose de solliciter les services d'un prestataire (Conseil Départemental ou agent immobilier) pour réaliser les démarches d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- valide le tracé et les acquisitions foncières nécessaires,
- autorise le maire à solliciter un prestataire,
- charge le maire de réaliser toutes les démarches nécessaires.



Le secrétaire de séance  
Jérôme JEAN



Le Maire  
Gérard LAVASTROU



Mairie de LA CHAPELLE AUX SAINTS  
80 place de la mairie  
19120 LA CHAPELLE AUX SAINTS  
☎ : 05 55 91 13 67  
mairie-lcas@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/08/2023  
Reçu en préfecture le 23/08/2023  
Publié le  
ID : 019-211904404-20230809-DEL202334-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

		L'An deux mille vingt-trois, Le mercredi neuf août à dix-huit heures trente minutes
<u>Membres en exercice</u>	11	Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle aux Saints dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire
Présents	07	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE
Représentés	0	
Convocation		Du 26 juillet 2023
Votants	07	
Exprimés	07	
Pour	07	
Contre	0	
Abstentions	0	

Secrétaire de séance : Jérôme JEAN

**Délibération 2023-34** en date du 9 août 2023 portant sur l'acquisition partielle des parcelles AC 63 et AC 358 à la Communauté de Communes Midi Corrézien

Suite à la décision de la Communauté de Communes Midi Corrézien de modifier le projet global du Pôle Neandertal et à sa décision de vendre les parcelles AC 63 et 358 (voir extrait de plan cadastral), le maire propose l'acquisition d'une partie de ces parcelles :

- d'une part sur la parcelle AC 358, pour assurer une jonction du passage du lavoir (parcelle AC 532) vers la place de l'église (parcelle AC 65), jouxtant la parcelle AC 534.
- d'autre part une partie des parcelles AC 63 et 358, afin de réaliser un espace paysager en bordure de la voie publique conduisant à l'église

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le projet d'acquisition de ces parcelles,
- demande au maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Communauté de Communes Midi Corrézien,
- demande au maire de signer les documents nécessaires.



Le secrétaire de séance  
Jérôme JEAN



Le Maire  
Gérard LAVASTROU



.Mairie de LA CHAPELLE AUX SAINTS  
80 place de la mairie  
19120 LA CHAPELLE AUX SAINTS  
☎ : 05 55 91 13 67  
mairie-lcas@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/08/2023  
Reçu en préfecture le 23/08/2023  
Publié le   
ID : 019-211904404-20230809-202335-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

		L'An deux mille vingt-trois, Le mercredi neuf août à dix-huit heures trente minutes
<u>Membres en exercice</u>	11	Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle aux Saints dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire
Présents	07	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE
Représentés	0	
Convocation		Du 26 juillet 2023
Votants	07	
Exprimés	07	
Pour	07	
Contre	0	
Abstentions	0	

Secrétaire de séance : Jérôme JEAN

**Délibération 2023-35** en date du 9 août 2023 portant sur les travaux d'aménagement du cimetière et d'un espace paysager du futur musée au bourg - phase 5

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération 2022-21 en date du 21 octobre 2022 retenant l'offre du bureau d'études DEJANTE pour les travaux cités en objet.

Suite à la délibération 2023-34 proposant l'acquisition partielle des parcelles AC 63 et AC 358 à la Communauté de Communes Midi Corrèzien, le maire présente le projet d'aménagement établi par le bureau d'études DEJANTE, accompagné de l'estimatif financier, comme suit :

- Montant total des travaux H.T. : 33 242.00 €
- Études techniques diverses H.T. : 700.00 €
- Maîtrise d'œuvre H.T. : 3 000.00 €
- Montant de l'opération H.T. : 36 942.00 €
- Montant de l'opération T.T.C. : 44 330.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le projet dénommé « phase 5 »,
- demande au maire de solliciter toutes les aides financières envisageables,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- charge le maire de mener à bien ce dossier.

Le secrétaire de séance  
Jérôme JEAN



Le Maire  
Gérard LAVASTROU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

		L'An deux mille vingt-trois, Le mercredi neuf août à dix-huit heures trente minutes
<u>Membres en exercice</u>	11	Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle aux Saints dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire
Présents	07	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE
Représentés	0	
Convocation		Du 26 juillet 2023
Votants	07	
Exprimés	07	
Pour	07	
Contre	0	
Abstentions	0	

Secrétaire de séance : Jérôme JEAN

**Délibération 2023-36** en date du 9 août 2023 portant sur une demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement du cimetière et d'un espace paysager du futur musée au bourg.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter le conseil Départemental pour une demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement consécutifs à la création de Pôle Neandertal. Cette subvention peut être de 35% d'un montant plafonné à 33 000€ soit 11 500€.

Le montant des travaux éligibles est de 45 596.35€ HT

Le tableau de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	PHASE 5	TOTAL
	Nouveau Cimetière	Parc Paysager	Ancien Cimetière	Parking	Passage paysager côté est	
Travaux HT	51 274.50	152 025.00	44 136.00	139 850.00	36 942.00	424 227.50
CD	13 000.00		12 000.00	25 000.00		50 000.00
DETR	15 382.35	60 000.00	13 240.80	55 940.00		144 563.15
Autres (Fonds vert...)		61 620.00		30 940.00		92 560.00
CD Amendes de police						11 500.00
Commune	22 892.15	30 405.00	18 895.20	27 970.00	36 942.00	125 604.35

Envoyé en préfecture le 23/08/2023  
Reçu en préfecture le 23/08/2023  
Publié le  
ID : 019-211904404-20230809-202336-DE

Besner  
Levrault

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite le Conseil Départemental pour une aide au titre des amendes de police,,
- charge le maire de réaliser les démarches nécessaires.



Le secrétaire de séance  
Jérôme JEAN



Le Maire  
Gérard LAVASTROU